



APPEL À PROJETS



ic.on.ic ———
——— festival
d'arts visuels

2^{ème} édition

Du 4 octobre au 17 décembre 2022

Amiens Métropole
Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine
21, Place Notre Dame
80 000 AMIENS
Tel. 03 22 49 20 15

❖ CONTEXTE ET ENJEUX

Dans le cadre de la seconde édition de son **Festival IC.ON.IC** dédié aux arts visuels, Amiens Métropole lance un **appel à projets aux artistes pour la création et la diffusion d'œuvres**. En s'engageant pour la liberté de création et la diversité de ses formes, Amiens Métropole veille à investir les enjeux liés au développement de la filière des arts plastiques et visuels sur son territoire. La collectivité conçoit les arts et la culture comme leviers de développement, catalyseurs de la création innovante et vecteurs de rayonnement et d'attractivité.

➤ **Amiens candidate au Label Capitale Européenne de la culture en 2028**

Forte de ses atouts patrimoniaux, de la richesse de sa vie artistique et culturelle mais aussi prête à se dépasser, Amiens ambitionne un nouveau cap de son histoire en se portant **candidate au Label Capitale Européenne de la Culture pour l'année 2028**. Amiens souhaite ainsi s'ouvrir à de nouveaux horizons en proposant un projet large, riche et intense. Il contribuera au développement de son territoire tout en s'emparant des enjeux d'une société en mutation et des préoccupations actuelles des institutions européennes. Porté par la ville d'Amiens, ce projet s'étendra sur le territoire d'Amiens Métropole, de par sa compétence culture et patrimoine, mais aussi au-delà.

➤ **Contexte de l'appel à projets**

Sur un territoire labellisé **Pays d'art et d'histoire**, Amiens Métropole rassemble de nombreux monuments patrimoniaux d'exception qui participent à l'attractivité et au rayonnement de l'ensemble de son territoire. Celui-ci s'étend à l'ensemble de la Métropole et possède un patrimoine bâti, naturel, agricole et industriel d'une grande richesse. Certains éléments sont mondialement connus : la cathédrale Notre-Dame, le Beffroi, le Cirque Jules Verne, la Citadelle ou encore le site des Hortillonnages.

Afin d'ouvrir au plus grand nombre l'accès aux formes contemporaines de l'art, Amiens Métropole s'appuie sur l'action de ses grands équipements centraux, sur l'offre de formation et de diffusion des équipements culturels de proximité et sur le travail des associations. Ceux-ci sont devenus des lieux familiers d'accueil pour les habitants, des lieux-ressources où chacun peut apprendre, s'enrichir, découvrir, partager. Les équipements culturels y sont nombreux - Maison de la Culture d'Amiens, le Musée de Picardie, le Fonds Régional d'Art Contemporain de Picardie, Le Safran - Scène conventionnée, le Cirque Jules Verne - Pôle National Cirque et Arts de la Rue d'Amiens, la Maison du Théâtre-, auxquels s'ajoutent les structures culturelles dédiées à l'enseignement artistique. Parmi ces établissements, l'Artothèque des Bibliothèques d'Amiens Métropole constitue un outil majeur de la politique menée en faveur des arts visuels par la collectivité. Créée pour faire découvrir l'art contemporain à un large public, elle met à disposition du public environ 1 000 tableaux qui constituent un panorama de la création contemporaine.

Amiens et sa Métropole vibrent et rayonnent également au rythme de festivals qui participent à l'attractivité du territoire : Rendez-Vous de la Bande Dessinée, Festival International du Film d'Amiens, Festival International de jardins - Hortillonnages Amiens, Les Safr'Numériques, Festival d'arts de la rue "La Rue est à Amiens", Festival Minuit avant la nuit. Le territoire est également nourri par une importante dynamique étudiante, en raison de l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur, comme l'École Supérieure d'Art et Design et l'Université de Picardie Jules Verne, sur son territoire.

Le contexte sanitaire qui pèse sur la création artistique depuis le mois de mars 2020 invite à penser des formes d'interventions diverses, innovantes, accessibles à la diversité des publics. La filière des images est un enjeu fort de la politique culturelle d'Amiens et d'Amiens Métropole ; l'éducation du regard par les formes contemporaines des arts plastiques et visuels, trop souvent minimisée, doit pouvoir retrouver sa connexion avec les habitants à la faveur de temps forts ambitieux et universels.

➤ Objectifs du Festival IC.ON.IC

La première édition du [Festival IC.ON.IC](#) a eu lieu du 15 septembre au 17 décembre 2021. Elle a invité une trentaine d'artistes à investir les lieux d'exposition et l'espace public dans la perspective d'interpeller, sensibiliser et promouvoir la rencontre immédiate avec les habitants, par le biais du travail artistique. À la faveur de trois parcours artistiques développés *infra* (Parcours Art Urbain, Parcours Art Contemporain, Parcours Vidéo Mapping), le festival a rassemblé de nombreux publics autour de créations en intérieur et extérieur. Compléments d'informations sur la première édition sur le site amiens.fr/iconic

Combinant une dimension artistique et culturelle avec une dimension de développement local, le Festival IC.ON.IC développe de nombreux objectifs :

- **Affirmer la filière Arts plastiques et visuels par la visibilité de ses acteurs**
Permettre aux artistes d'apporter leur sensibilité et leur regard sur le territoire.
Contribuer à la création d'œuvres d'art *in situ*, en les inscrivant dans les lieux d'exposition mais aussi dans le tissu urbain.
Prêter une attention particulière aux interactions qui se développent entre les pratiques contemporaines, les environnements humains, culturels, urbains et paysagers.
Impulser la recherche de liens et de complémentarité entre pratiques artistiques, acteurs et lieux.
- **Inscrire la collectivité dans une approche renouvelée de la diffusion de l'art contemporain**
Permettre aux artistes de diffuser leurs démarches artistiques en allant à la rencontre des habitants et en sollicitant leur participation à la faveur de créations partagées, de rencontres ou d'ateliers.
Proposer aux publics des parcours dynamiques, en résonance avec le monde d'aujourd'hui, où chacun est à la fois spectateur et acteur.
Favoriser l'accès aux œuvres et dévoiler la diversité et la richesse des pratiques artistiques.
- **Améliorer le cadre de vie des habitants** en y installant des œuvres d'art éphémères et/ou pérennes dans l'espace public.
Favoriser une réappropriation de cet espace par les habitants, les inciter à de nouvelles pratiques
Contribuer à changer le regard sur l'espace de vie, sur la ville.
Faire du quartier Saint-Leu et des lieux investis des lieux de découverte pour les habitants, les touristes culturels, touristes en séjours et amateurs d'art en général.
- **Contribuer au rayonnement culturel et artistique**
Familiariser à la fréquentation d'œuvres artistiques et à leur processus de création.
Permettre à la fois aux artistes locaux émergents de se faire connaître (les accompagner dans leur professionnalisation) et aux artistes d'envergure internationale de s'approprier un contexte urbain et patrimonial.
Offrir aux artistes des conditions d'accueil propices aux rencontres, des espaces d'expositions ouverts au croisement des usages, des pratiques artistiques et des habitants.
Améliorer l'attractivité du territoire par des propositions artistiques originales et de qualité.

➤ Volets et thématique de l'appel à projets

Le présent appel à projets se tient dans le cadre de la **seconde édition du Festival IC.ON.IC** qui se tiendra **du 4 octobre au 17 décembre 2022** et concerne trois volets distincts répondant à **une thématique commune** :

« *Du dedans, du dehors, des espaces sans frontière ?* »

Les artistes ou les collectifs d'artistes peuvent répondre à un ou plusieurs objets de l'appel à projets. Dans ce cas, il convient de déposer un projet artistique pour chaque objet et d'y développer les liens qui seront créés entre chaque parcours.

- **VOLET 1 : Création et diffusion d'une œuvre d'art urbain dans l'espace public > page 6**
PARCOURS ART URBAIN
- **VOLET 2 : Création et diffusion d'une œuvre dans un lieu d'exposition > page 10**
PARCOURS ART CONTEMPORAIN
- **VOLET 3 : Commande d'œuvres pour le fonds de l'Artothèque des Bibliothèques d'Amiens Métropole > page 14**

➤ Thématique et propos du Festival IC.ON.IC 2022

Après deux années de crise pandémique aux répercussions multiples et planétaires interrogeant les modèles et les systèmes établis, la thématique choisie pour la seconde édition du Festival IC.ON.IC est : « ***Du dedans, du dehors, des espaces sans frontière ?*** ». Outre la référence aux poèmes de Paul Eluard (in *Poésie et vérité*, 1942), cette thématique permet de questionner, entre autres, différents enjeux :

- ❖ **Espaces intérieur / espaces extérieurs** : les confinements que nous avons dû traverser durant la pandémie ont à la fois fait s'opposer et se confondre les concepts d'intérieur et d'extérieur, mettant ainsi en exergue la dialectique entre dedans et dehors et interpellant la liberté de circulation entre et à l'intérieur mêmes de ces espaces. Par le biais des conditions restrictives de circulation, les frontières entre le dedans et le dehors se sont-elles imposées ou au contraire effacées ?
- ❖ **Frontières et liberté de circulation** : poser le paradigme d'un dedans et dehors, c'est envisager une frontière entre ces deux espaces. La frontière physique ou géographique, la frontière mentale, le seuil de la maison ou celui de l'esprit, l'espace mental du dedans contre l'espace physique du dehors. Après plusieurs décennies de consécration des libertés de circulation et d'aller et venir, l'installation d'espaces de libre échange, l'ouverture du XXIème siècle réinterroge ces notions. Replis identitaires, fermeture des frontières, limites physiques et symboliques.... ces reflux annoncent-ils un cycle plus troublant à l'endroit des libertés fondamentales et des droits humains ?
- ❖ **Espaces de création artistique** : dans les années 1960 et 1970, les artistes sont sortis des lieux étripés d'exposition pour s'emparer de l'environnement urbain afin de briser le cadre traditionnel du musée et de la galerie et ainsi proposer au spectateur une expérimentation physique et nouvelle de l'espace. Ces vastes musées à ciel ouvert que sont les espaces urbains permettent de rendre accessible la création contemporaine au public qui ne fréquente pas les lieux dédiés. Au-delà d'un outil supplémentaire de démocratisation culturelle et d'éducation artistique, ces nouveaux espaces artistiques permettent de fabriquer une ville sensible, attentive aux profonds bouleversements entre prise de conscience écologique, révolution numérique, nécessité de repenser les liens sociaux et volonté grandissante des citoyens d'être associés à la vie de la cité.

Les artistes sont invités à s'emparer de la thématique proposée comme ils/elles l'entendent et souhaitent la développer. Si les artistes le souhaitent, la documentation sur les collections du Musée de Picardie et du Frac sont accessibles sur demande pour envisager de créer des liens entre les collections des institutions et les créations *in situ* dans les galeries ou les espaces publics de manière à explorer la dialectique dedans / dehors à travers la circulation des œuvres elles-mêmes. Si les artistes souhaitent aborder, dans le cadre de leur démarche artistique, une thématique patrimoniale, architecturale ou paysagères, les personnels de la Direction de l'action culturelle et du patrimoine sont à leur disposition pour fournir les compléments d'informations nécessaires.

Afin de créer des liens artistiques entre les différents Parcours du Festival IC.ON.IC et d'inciter les visiteurs à fréquenter les trois volets du festival, les artistes sont invités à proposer, dès la conception de leur projet, des interactions possibles entre leurs œuvres et le **Parcours Vidéo Mapping** créé par l'association [Les Rencontres Audiovisuelles](#). Par exemple : l'envie de collaborer avec un artiste mapping- proposé par l'association pour amener une dimension mapping supplémentaire à l'œuvre / la possibilité de proposer l'œuvre en tant que support d'un mapping / la possibilité de prolonger l'œuvre par un mapping dans le lieu d'exposition...

➤ **Journée d'accueil – Mardi 29 mars 2022**

En amont du dépôt des projets, les artistes sont invités à venir découvrir le territoire d'Amiens Métropole et les lieux investis. Cette journée est organisée **le mardi 29 mars 2022** par la Direction de l'Action culturelle et du Patrimoine. Elle sera composée d'une visite collective d'une sélection de lieux, et d'un temps de rencontres et d'échanges autour des Parcours Art Urbain et Art Contemporain. L'objectif de cette journée est de proposer aux artistes volontaires de rencontrer le territoire et les lieux d'exposition de façon à se les approprier et à imaginer des œuvres *in situ*. Le temps d'échanges permettra des rencontres entre artistes et un dialogue ouvert avec les organisateurs de la manifestation. Le transport aller-retour à Amiens est à la charge des artistes, les déplacements tout au long de la journée seront à la charge de l'organisateur.

Les artistes intéressés pour participer à cette rencontre sont invités à s'inscrire par mail **avant le 21 mars 2022** en indiquant quels lieux ils souhaitent visiter.

Inscription auprès de Paul Renaud : p.renaud@amiens-metropole.com Tel. 03 22 49 20 15

❖ VOLET N°1 : CRÉATION D'UNE OEUVRE DANS L'ESPACE PUBLIC - PARCOURS ART URBAIN

➤ Lieu du Parcours Art Urbain

Bordé par la Somme et situé à deux pas de la cathédrale Notre-Dame, le quartier Saint-Leu se caractérise par une architecture singulière et la présence de nombreux acteurs culturels (Maison du Théâtre, Lune des Pirates, Centre Culturel Léo Lagrange, Théâtre d'Animation Picard « Chés Cabotans d'Amiens »...). Il est également caractérisé par une richesse patrimoniale importante à travers ses petites rues pavées le long des canaux avec des maisons traditionnelles, l'église Saint-Leu, le moulin Passe-Avant, l'ancien Hôtel-Dieu.... Le quartier Saint-Leu, est situé à proximité des hortillonnages, site naturel et touristique d'exception. Ce lieu pittoresque et touristique possède une dimension poétique, propice à la flânerie et à la contemplation. Quartier mixte et contrasté dont une partie émerge en politique de la ville, St-Leu constitue également le cœur du quartier étudiant et le lieu de rendez-vous et des sorties avec ses nombreux bars et restaurants implantés dans un cadre exceptionnel.

Les visuels des lieux, façades et murs à investir sont à retrouver en **ANNEXE 1** du présent appel à projets.

➤ Conditions générales

Le présent appel à projet invite les artistes et collectifs d'artistes à concevoir et diffuser des oeuvres artistiques éphémères, destinées à l'espace public au sein du quartier Saint-Leu de la ville d'Amiens et répondant à la thématique « **Du dedans, du dehors, des espaces sans frontières ?** » développée pages 4 et 5.

Les propositions doivent s'insérer dans une démarche de création contemporaine autour des arts plastiques et des arts urbains, toutes formes d'expressions plastiques confondues. Par exemple : collage, installation, mosaïque, peinture, photographie, poésie visuelle, tag, graff, pochoir, tape art, stickers, yarn bombing ou tricot urbain, intervention sur le mobilier urbain...) Il appartient au libre choix des artistes de privilégier les modes d'expression, les médiums et techniques qui leur conviennent pour la réalisation de leurs oeuvres. Les techniques et matériaux utilisés devront permettre aux oeuvres d'être visibles pour le public aux dates du festival, soit **a minima du 4 octobre au 17 décembre 2022. L'œuvre devra être finalisée au plus tard le 30 septembre 2022.** La convention signée entre Amiens Métropole et les artistes ou le collectif d'artistes détaillera la durée minimale de visibilité des oeuvres et les conditions d'entretien en fonction des techniques et matériaux utilisés.

Les artistes viendront habiter les rues, les places et le mobilier urbain, de manière à interpeller, bousculer le quotidien des usagers du quartier et inviter les divers publics à la rencontre avec les oeuvres. Les propositions artistiques viendront renforcer un circuit artistique déjà existant depuis septembre 2021 à la faveur des oeuvres déjà installées depuis la première édition. Les oeuvres existantes sont visibles sur le site www.amiens.fr/iconic

Avec l'accord des artistes et dans le respect du geste artistique, les projets sélectionnés pourront être ajustée au regard de la réglementation, des conditions techniques de réalisation, et sous réserve des autorisations administratives nécessaires (propriétaires privés, service urbanisme, Architecte des Bâtiments de France...)

Les propositions artistiques pourront être accompagnées de propositions d'interactions avec les habitants sous la forme de rencontres, d'ateliers, de créations partagées ou de toute autre proposition favorisant l'appropriation des oeuvres par les habitants et habitantes.

Les artistes sélectionnés dans le cadre du Parcours Art Urbain pourront bénéficier également d'un lieu d'exposition à la [Galerie Totem](#) du **15 octobre 2022 au 6 janvier 2023** pour exposer des oeuvres sur toile ou sur tout autre support envisageable dans la galerie située 40, Place Notre Dame à Amiens. La vente des oeuvres au public pourra être envisagée par l'intermédiaire des artistes directement. Les artistes souhaitant exposer pendant cette période prendront soin de le préciser dans leur dossier de candidature.

➤ **Eligibilité**

Ce volet de l'appel à projets s'adresse aux artistes professionnels, collectifs d'artistes et opérateurs culturels, personnes morales ainsi que les personnes physiques qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et qui peuvent justifier d'une inscription légale (N° SIRET).

Les artistes, collectifs d'artistes et opérateurs culturels peuvent :

- répondre à un ou plusieurs volets de l'appel à projets. Il convient dans ce cas de déposer un ou plusieurs projets artistiques pour chaque volet et d'y développer les liens qui seront créés entre chaque parcours.
- proposer un ou plusieurs projets pour chaque volet de l'appel à projets.

➤ **Conditions financières et contractualisation**

L'enveloppe financière attribuée par projet artistique est plafonnée selon la dimension et les difficultés liées au lieu de réalisation (cf. **ANNEXE 1**). Ce budget global maximum doit inclure les postes suivants:

- la cession de droits de diffusion et de représentation (dont éventuellement la cession de droits pour l'utilisation de l'œuvre dans le cadre du Parcours Vidéo Mapping)
- les frais de production de l'œuvre ou des œuvres (frais matériels y compris le matériel d'élévation éventuel et les moyens humains)
- les frais annexes (frais de repérages, frais de transport, frais de bouche, frais d'hébergement) sur la base d'un accord préalable avec l'artiste
- Les actions culturelles éventuelles sur la base de 55 € TTC de l'heure

Le montant global du projet sera finalisé et contractualisé dans le cadre de la signature d'un contrat de commande d'œuvre et de cession de droits d'exposition et de représentation entre Amiens Métropole et l'artiste (ou le collectif d'artistes ou l'association ou opérateur culturel) une fois le projet sélectionné. Ce contrat reprendra les obligations des deux parties, et notamment :

- la présence obligatoire de l'artiste à certaines dates définies en concertation (accrochage, vernissage, dates de rencontres...)
- le montant de tous les frais pris en charge par Amiens Métropole
- les heures d'intervention de l'artiste auprès des publics

➤ **Engagements de l'artiste ou du collectif d'artistes**

L'artiste ou les artistes sélectionnés devront céder à Amiens Métropole les droits de représentation de l'œuvre à des fins de promotion et de communication sur internet, à la télévision ou sur papier, par tous moyens existants ou à venir, sous toutes formes et/ou supports connus ou inconnus à ce jour, à l'exclusion de toute exploitation commerciale de l'œuvre.

L'artiste ou le collectif d'artistes sélectionné devra s'engager à :

- Mentionner le Festival IC.ON.IC dans toutes ses communications autour de l'œuvre ou des œuvres.
- Assurer une présence obligatoire à certaines dates définies en concertation (montage, accrochage, vernissage, dates de rencontres...)

➤ Modalités de candidature

Les candidats devront transmettre **avant le vendredi 15 avril 2022 minuit** à l'attention de :

Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine / Festival IC.ON.IC 2022

Monsieur Paul Renaud p.renaud@amiens-metropole.com uniquement en FTP (WeTransfer, Dropbox ou autre).

Renseignements complémentaires : 03 22 49 20 15.

Un mail sera adressé accusant réception du dossier. Si besoin, l'ensemble des supports nécessaire à la présentation du projet (CD, Dvd, plaquette) peut être envoyé à l'adresse suivante :

Festival IC.ON.IC / Amiens Métropole
Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine
21, Place Notre Dame
80 000 AMIENS

Le dossier de candidature doit être composé des pièces suivantes :

- **La fiche administrative** dûment renseignée (**ANNEXE 3** du présent Appel à projets)
- **La présentation du porteur de projet** : CV, dossier artistique, historique de l'association, avec références
- **Choix du lieu et prévisualisation de l'œuvre** ou des œuvres
- **Une note d'intention** détaillant :
 - o Le choix du lieu
 - o L'intention artistique
 - o La prévisualisation de l'œuvre ou des œuvres
 - o Les propositions éventuelles de temps d'interaction avec les habitant.e.s
- **Un budget prévisionnel détaillé** selon les éléments mentionnés supra : les frais de production de l'œuvre ou des œuvres (matériels), les frais techniques et notamment le matériel d'élévation, les frais annexes (frais de repérage, frais de transport, frais de bouche, frais d'hébergement), la rémunération de l'artiste ou du collectif d'artistes, la cession de droits d'auteur ainsi que toutes autres dépenses liées au projet artistique.
- **Une fiche technique** détaillant la mise en œuvre
- **Une copie de l'attestation d'assurance** responsabilité civile en cours de validité
- **Un RIB**

➤ Jury et critères d'évaluation des projets

Un jury composé des partenaires du **Festival IC.ON.IC** et de personnalités qualifiées examinera l'ensemble des projets et sélectionnera les propositions artistiques. Une ou plusieurs œuvres pourront être choisies par les habitants, en lien avec les dispositifs de concertation existants dans le quartier.

Les critères de sélection porteront sur :

- Le caractère innovant, créatif, contemporain ainsi que la qualité de la démarche artistique
- La dimension esthétique de l'œuvre en cohérence avec le site et la thématique du festival
- Les propositions d'interaction avec les habitants (rencontres, visites, ateliers, création participative...)
- La faisabilité technique et sécuritaire du projet. L'achat du matériel reste à la charge de l'artiste ou du collectif d'artistes et sera sous sa responsabilité (favoriser la solidité des matériaux qui devront supporter les intempéries)
- L'entretien minimal du site : l'œuvre ne nécessitera pas de raccordement électrique ni de surveillance

➤ Calendrier prévisionnel

- Journée d'accueil des artistes et visites : Mardi 29 mars 2022
- Dépôt des candidatures au plus tard : Vendredi 15 avril 2022 minuit
- Envoi des résultats : début mai 2022
- Réunion de repérage avec les candidats retenus : mai 2022
- Création des œuvres *in situ* : du 5 septembre au 30 septembre 2022
- Livraison de l'œuvre au plus tard le 30 septembre 2022
- Lancement du Festival IC.ON.IC : 4 octobre 2022
 - ❖ Parcours Street Art du 4 octobre au 17 décembre 2022
 - ❖ Parcours Vidéo Mapping créé par l'association Les Rencontres Audiovisuelles 20 au 22 octobre 2022 (dates sous réserve)
 - ❖ Parcours Art Contemporain du 14 novembre au 17 décembre 2022

❖ **VOLET N°2 : CRÉATION ET DIFFUSION D'UNE ŒUVRE DANS UN LIEU D'EXPOSITION - PARCOURS ART CONTEMPORAIN**

➤ **Lieux du Parcours Art Contemporain**

Le **Parcours Art Contemporain** se déroule dans une quinzaine de lieux d'Amiens Métropole. La présentation au grand public et aux habitants de la métropole d'un panorama de la création contemporaine vise à favoriser les échanges entre créateurs, responsables de lieux, professionnels et publics.

Le centre-ville d'Amiens accueille un nombre élevé d'établissements à rayonnement national, lesquels sont complétés par un ensemble de structures dans les quartiers de la ville et communes de la métropole qui déploient à la fois un volet de diffusion et de pratiques des arts visuels dédiés aux habitants, jeunes publics et amateurs. Cette offre culturelle couvre l'ensemble du territoire de la métropole favorisant une diffusion amplifiée dans les réseaux nationaux comme dans la proximité par le biais de programmes qui développent les pratiques amateurs (dessin, céramique, sérigraphie, la gravure...), les actions hors les murs ou les temps forts qui viennent enrichir les saisons (arts numériques, micro-édition...)

En intérieur ou en extérieur (galeries, halls d'accueil, espaces de circulation, façades, jardins), le **Parcours Art Contemporain** vise à offrir aux artistes des conditions d'accueil propices aux rencontres, des espaces d'expositions ouverts au croisement des usages, des pratiques artistiques et des habitants, de sorte à initier quelques parcours qui inscrivent, à l'échelle de la métropole, une incitation à découvrir la création contemporaine. Partenarial et multi-sites, le **Parcours Art Contemporain** apporte une attention toute particulière aux interactions qui se développent entre les pratiques contemporaines émergentes et la diversité des contextes. Ces créations *in situ* intègrent le programme initié par les différents équipements. Le programme d'exposition favorise le croisement des regards ainsi que les interactions entre le territoire et les contextes, il met également en valeur **la participation des habitant.e.s.**

La singularité du projet réside enfin dans son souhait de partage et son esprit collaboratif. La recherche de liens et de complémentarités entre pratiques artistiques, acteurs et lieux. Celle-ci encourage et privilégie l'accès aux œuvres, les échanges autant que les découvertes. Le parcours est conçu de manière à permettre à chacun de s'aventurer à la découverte d'un quartier, d'une diversité de lieux et de propositions, que ce soit à l'occasion d'une visite, d'une rencontre ou d'un atelier. C'est à travers ce foisonnement d'actions que se dévoile la diversité et la richesse des pratiques, l'énergie et l'implication des artistes invités à s'associer à ce parcours.

Les lieux d'exposition partenaires du **Parcours Art Contemporain** sont à retrouver en **ANNEXE 2** du présent Appel à projets. Pour favoriser leur appropriation, tous les lieux sont visitables par les artistes sur simple demande (voir avec le lieu directement, coordonnées en **ANNEXE 2** du présent Appel à projets).

➤ **Conditions générales**

Le présent appel à projets invite les artistes et collectifs d'artistes à concevoir et diffuser des œuvres d'art contemporain dans les lieux partenaires du **Parcours Art Contemporain** en s'inscrivant dans la thématique « **Du dedans, du dehors, des espaces sans frontières ?** » développée pages 4 et 5.

Les propositions doivent s'insérer dans une démarche de création contemporaine autour des arts plastiques toutes formes d'expressions plastiques confondues. Les approches proposées feront écho ou intégreront les thèmes et les objectifs du Festival IC.ON.IC.

Pourront être exposées toutes formes artistiques, dans la limite des moyens techniques dont disposent les lieux. **Les propositions devront être liées au territoire, créées *in situ* et/ou intégrer une participation active des habitants** (ateliers, workshop, rencontres, projets d'éducation artistique et culturelle avec les scolaires, créations participatives...). Les œuvres devront être finalisées **au plus tard le 14 novembre 2022**.

La scénographie et la répartition des œuvres sélectionnées dans les différents lieux relèvent du commissariat d'exposition partagé entre les différents organisateurs. Les artistes pourront néanmoins être force de proposition s'ils le souhaitent dans leurs projets. Certains lieux d'exposition souhaitent favoriser des approches spécifiques :

- **La Maison de l'Architecture** : projets valorisant le lien arts visuels et architecture.
- **La Maison de la culture** : projets participatifs incluant des groupes constitués et/ou des habitants plus largement
- **L'Ecole Supérieure d'Art et de Design** : projets impliquant la participation des étudiant.e.s
- **Le Trait d'Union Longueau-Glisy** : le projet pourra se dérouler dans et hors les murs sur le territoire des communes de Longueau et de Glisy en privilégiant les interactions avec les habitants.
- **Le Centre culturel Léo Lagrange** : projets favorisant la rencontre, l'interaction avec les publics (atelier de la Cordée, adhérents et habitant.e.s du quartier...)
- **Le Safran** : projets investissant aussi bien l'espace d'exposition mais aussi les autres espaces au rez-de-chaussée.
- **Le Musée de Picardie** : l'œuvre accueillie dans le cadre du Parcours Art Contemporain 2022 devrait être située au rez-de-chaussée du Musée, accessible à tous dans un espace hors douane.
- **L'Espace culturel Nymphéa de Camon** : performance artistique, installation éphémère en milieu naturel ou sur la Place du marché de Camon

➤ **Eligibilité**

Ce volet de l'appel à projets s'adresse aux artistes professionnels, collectifs d'artistes et opérateurs culturels, personnes morales ainsi que les personnes physiques qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et qui peuvent justifier d'une inscription légale (N° SIRET).

Les artistes ou les collectifs d'artistes peuvent répondre à un ou plusieurs objets de l'appel à projets. Dans ce cas, il convient de déposer un projet artistique pour chaque objet et d'y développer les liens qui seront créés entre chaque parcours.

➤ **Conditions financières et contractualisation**

Les artistes ou collectif(s) sélectionnés percevront 2 000 € nets de cession de droits d'auteurs quel que soit le nombre d'œuvres proposées pour le Parcours Art Contemporain.

Sont à la charge de l'organisateur en complément :

- L'assurance des œuvres
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sur la base d'un accord préalable avec l'artiste (nombre de nuitées, nombre de repas...) et dans la limite d'une enveloppe de 1 000 €
- les frais de production de l'œuvre dans la limite d'une enveloppe maximale de 1 000 €
- Les actions culturelles (ateliers, workshop, conférences...) sur la base de 55 € TTC de l'heure

Le montant global sera finalisé et contractualisé dans le cadre de la signature d'un contrat d'exposition, de production et d'intervention entre la collectivité Amiens Métropole et l'artiste ou le collectif d'artistes, une fois le projet sélectionné. Ce contrat reprendra les obligations des deux parties, et notamment :

- la présence obligatoire de l'artiste ou des artistes à certaines dates définies en concertation (accrochage, vernissage, dates de rencontres...)
- le montant de tous les frais pris en charge par Amiens Métropole
- les heures d'intervention de l'artiste auprès des publics

➤ Engagements de l'artiste ou du collectif d'artistes

L'artiste ou les artistes sélectionnés devront céder à Amiens Métropole les droits de représentation de l'œuvre à des fins de promotion et de communication sur internet, à la télévision ou sur papier, par tous moyens existants ou à venir, sous toutes formes et/ou supports connus ou inconnus à ce jour, à l'exclusion de toute exploitation commerciale de l'œuvre. L'artiste ou le collectif d'artistes sélectionné devra s'engager à mentionner Festival IC.ON.IC 2022 dans toutes ses communications autour de l'œuvre ou des œuvres.

➤ Modalités de candidature

Les candidats devront transmettre **avant le 15 avril 2022 minuit** à l'attention de :

Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine / Festival IC.ON.IC 2022

Monsieur Paul Renaud p.renaud@amiens-metropole.com uniquement en FTP (WeTransfer, Dropbox ou autre).

Renseignements complémentaires : 03 22 49 20 15

Un mail sera adressé accusant réception du dossier. Si besoin, l'ensemble des supports nécessaire à la présentation du projet (CD, Dvd, plaquette) peuvent être envoyés à l'adresse suivante. L'ensemble des dossiers papier pourront être renvoyés sur demande à l'adresse figurant sur le CV de l'artiste à l'issue de la sélection.

Festival IC.ON.IC / Amiens Métropole
Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine
21, Place Notre Dame
80 000 AMIENS

Le dossier de candidature doit être composé des pièces suivantes :

- **La fiche administrative** dûment renseignée (**ANNEXE 2** du présent Appel à projets)
- **La présentation du porteur de projet** : CV de l'artiste dossier artistique, historique de l'association ou du collectif d'artistes, avec références
- **Une note d'intention artistique** détaillant :
 - o Le projet en lien avec le territoire d'Amiens Métropole
 - o La description de l'œuvre ou des œuvres proposées (titre, année de création, dimensions, matériaux) et une ou deux photo(s) de chaque œuvre. Pour les artistes vidéastes ou autre support numérique, veuillez joindre un seul CD, DVD ou clé USB, ou inclure les URL (liens actifs) dans votre dossier.
 - o Les propositions de temps d'interaction avec les habitant.e.s (stages, ateliers, workshop, rencontres, création participative...)
 - o Les préférences de l'artiste en termes de lieu d'exposition
- **Un budget prévisionnel détaillé** selon les éléments mentionnés supra : la cession de droits d'auteurs, les frais de production de l'œuvre ou des œuvres, les frais annexes (frais de transport, frais de bouche, frais d'hébergement)
- **Une fiche technique** synthétique présentant les premiers éléments de la présentation du projet de production ou de son accrochage, ces éléments techniques pourront être redéfinis conjointement par la suite
- **Une copie de l'attestation d'assurance** responsabilité civile en cours de validité
- **Un RIB**

➤ **Jury et critères d'évaluation des projets**

Un jury composé des partenaires du **Festival IC.ON.IC** et de personnalités qualifiées examinera l'ensemble des projets et sélectionnera les propositions artistiques.

Les critères de sélection porteront sur :

- Le caractère innovant, créatif, contemporain et qualité de la démarche artistique
- La dimension esthétique de l'œuvre en cohérence avec la thématique du festival
- Les propositions d'interaction avec les habitant.e.s (rencontres, visites, ateliers, création participative...)
- La faisabilité technique du projet et l'intérêt des structures culturelles partenaires à les accueillir

➤ **Calendrier prévisionnel**

- Journée d'accueil des artistes et visites : Mardi 29 mars 2022
- Dépôt des candidatures au plus tard : **Vendredi 15 avril 2022 minuit**
- Envoi des résultats : début mai 2022
- Rencontres avec les candidats retenus et attribution des lieux d'exposition : mai 2022
- Production des œuvres de juin à octobre 2022
- Livraison des œuvres au plus tard le 14 novembre 2022
- Expositions Parcours Art Contemporain du 14 novembre au 17 décembre 2022
 - ❖ Parcours Street Art du 4 octobre au 17 décembre 2022
 - ❖ Parcours Vidéo Mapping du 20 au 22 octobre 2022 créé par l'association Les Rencontres Audiovisuelles (dates sous réserve)
 - ❖ Parcours Art Contemporain du 14 novembre au 17 décembre 2022

❖ VOLET N°3 : COMMANDE D'ŒUVRES POUR LE FONDS DE L'ARTOTHÈQUE DES BIBLIOTHÈQUES D'AMIENS MÉTROPOLE

➤ Contexte et thématique

L'Artothèque des Bibliothèques d'Amiens Métropole met à disposition du public environ 1 000 tableaux qui constituent un panorama de la création contemporaine. Elle s'enrichit chaque année de nouvelles œuvres. Plus de 350 artistes y sont représentés : artistes de référence, artistes significatifs de la création d'aujourd'hui en France et dans le monde, jeunes artistes et artistes régionaux. Les œuvres d'art prêtées par l'artothèque sont en grande majorité des estampes originales, des photographies à tirage limité et quelques dessins.

Créée pour faire découvrir l'art contemporain à un large public et permettre une rencontre privilégiée avec les œuvres, l'artothèque offre la possibilité d'emprunter des tableaux prêts à être accrochés au domicile. Elle s'adresse aux particuliers majeurs et aux collectivités (établissements scolaires, entreprises, administrations, associations, etc.).

Depuis 2018, la politique d'acquisition de l'artothèque alterne entre une année « libre » (la responsable de l'artothèque propose une présélection d'une centaine d'œuvres de son choix et un comité de sélection en choisit environ une trentaine) et une année de commande aux artistes via l'appel à projets du **Festival IC.ON.IC.** (achat de sept œuvres pour une valeur de 1 850 € nets de taxe pour chaque pièce).

La commande pour l'artothèque devra prendre en compte la thématique 2022 du Festival IC.ON.IC : « **Du dedans, du dehors, des espaces sans frontière ?** » Cette thématique commune aux trois volets du présent appel à projets est développée page 4.

➤ Cadre

Le projet consiste en : **une commande d'une œuvre originale à sept artistes** qui se porteront candidats. Les artistes retenus verront leurs œuvres encadrées et intégrées à la collection de l'artothèque.

➤ Eligibilité

Ce volet de l'appel à projets s'adresse aux artistes professionnels et collectifs d'artistes qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et qui peuvent justifier d'une inscription légale (N° SIRET). Les artistes ou les collectifs d'artistes peuvent répondre à un ou plusieurs objets de l'appel à projets. Dans ce cas, il convient de déposer un projet artistique pour chaque objet et d'y développer les liens entre les différentes propositions.

➤ Conditions financières

La valeur d'achat de chaque œuvre sélectionnée est fixée à **1 850 € nets de taxes.**

➤ **Engagement d'Amiens Métropole**

Chaque proposition retenue par le jury de sélection fera l'objet d'un **contrat d'acquisition d'œuvre** signé entre Amiens Métropole et l'artiste ou le collectif d'artistes.

➤ **Modalités de candidature**

Le dossier de candidature, envoyé sur support papier ou numérique, comprendra les éléments suivants :

- une proposition d'œuvre (reproduction de qualité ou originale). Nous recommandons, pour des raisons pratiques liées au prêt des œuvres, des formats se situant entre 21 x 29,7 cm et 120 x 120 cm.
- un CV / dossier artistique actualisé
- une note d'intention permettant d'évaluer la compréhension du projet et la motivation du candidat

➤ **Jury et critères d'évaluation**

Un jury composé de personnalités qualifiées et de bibliothécaires d'Amiens Métropole examinera l'ensemble des projets et sélectionnera les propositions artistiques. Les critères de sélection porteront sur :

- La qualité de la démarche artistique
- La pertinence de la proposition en cohérence avec la thématique du festival

➤ **Calendrier prévisionnel**

- Dépôt des candidatures au plus tard : vendredi 15 juillet 2022 à minuit
- Jury : mi-septembre 2022
- Livraison de l'œuvre au plus tard le 30 septembre 2022
- Lancement du Festival IC.ON.IC : 4 octobre 2022

➤ **Adresse d'envoi / Contact / Demande de renseignement**

Artothèque des Bibliothèques d'Amiens Métropole – Anne-Laure MIGNOT (Responsable)
Bibliothèque Louis Aragon - 50, rue de la République – B.P. 60542 – 80000 Amiens Cedex 1
Tél. : 03.22.97.10.75 – al.mignot@amiens-metropole.com